



Délibération
n°2021-127 du 2 novembre 2021

OBJET - MOBILITE : Attribution des marchés de prestations de transport en commun sur le territoire de la CCB (lots 1 à 4)

Rapporteur : Pierre LEROY

Annexe : procès-verbal Commission d'Appel d'offres du 25/10/2021.

Le 02 novembre 2021 à 18 heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 27 octobre 2021 en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sous la présidence de Monsieur le Président, M. Arnaud MURGIA.

Nombre de conseillers en exercice : 37

Présents : 28

Nombre de pouvoirs : 5

Mme Marine MICHEL est nommée secrétaire de séance.

Sont présents : M. Arnaud MURGIA, Mme Catherine VALDENNAIRE, M. Éric PEYTHIEU, Mme Claire BARNÉOUD, M. Richard NUSSBAUM, Mme Émilie DESMOULINS, M. Christian JULLIEN, Mme Annie ASTIER CONVERSE, M. Jean-Marc CHIAPPONI, Mme Élisabeth FAURE, M. André MARTIN, Mme Michèle SKRIPNIKOFF, M. Patrick MICHEL, M. Jean-Franck VIOUJAS, M. Jean-Pierre PIC, M. Jean-Marie REY, M. Pierre LEROY, M. Vincent FAUBERT, Mme Corinne CHANFRAY, Mme Catherine BLANCHARD, Mme Marine MICHEL, M. Emeric SALLE, M. Gilles PERLI, M. Thierry AIMARD, M. Olivier FONS, M. Sébastien FINE, M. Jean-Pierre MASSON, Mme Patricia ARNAUD.

Ont donné pouvoir : M. Elie HAMDANI à M. Vincent FAUBERT,
Mme Maryse XAUSA FRANÇOIS à M. Jean-Marc CHIAPPONI,
M. Thomas SCHWARZ à M. Sébastien FINE,
M. Guy HERMITTE à M. Arnaud MURGIA,
Mme Claudine CHRÉTIEN à M. Thierry AIMARD.

Monsieur le Conseiller délégué ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,

Vu l'arrêté préfectoral n° 05-2021-06.25.00002 du 25 juin 2021 approuvant les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais notamment en matière d'aménagement communautaire et d'organisation de la mobilité ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L5211-10 ;

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L.2125-1, R.2162-4, R.2162-13 et R.2162-14 ;

Considérant la consultation lancée sous forme de procédure formalisée le 18 août 2021, conformément aux articles L.2124-1 et suivants du Code de la Commande Publique,

Considérant le Procès-Verbal, annexé à la présente délibération, de la Commission d'Appel d'Offres du 25 octobre 2021,

Considérant les documents de la consultation mis à disposition des élus communautaires en application des articles L2121-12 et L2121-13 du CGCT ;

Considérant que les crédits nécessaires ont été portés au budget 2021 de la Communauté de Communes du Briançonnais ;

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **Autorise Monsieur le Président ou son représentant** à signer les accords-cadres à bons de commande avec l'entreprise suivante pour :
 - Lot 1 (Navette hivernale de la haute Romanche), à l'entreprise RESALP Quartier de la Gare 05100 Briançon pour un montant minimal de 18 000 € HT et un montant maximal de 80 000 € HT ;
 - Lot 2 (Navette hivernale de Montgenèvre), à la société RESALP Quartier de la Gare 05100 Briançon pour un montant minimal de 180 000 € HT et un montant maximal de 440 000 € HT ;

Ces montants minimum et maximum sont indiqués pour la durée totale du marché fixée à 12 mois susceptible d'être renouvelée une fois, portant la durée totale du marché à 24 mois ;

- **Déclare** infructueux les lots n°3 (Navette marché de Briançon depuis Saint Chaffrey et Le Monétier les Bains) et 4 (Transport scolaire de Montgenèvre) pour lesquels les offres reçues ont été jugées inacceptables car dépassant les crédits budgétaires alloués à ces prestations ;
- **Autorise** sur le budget Général 2021, les écritures comptables relatives à ces dépenses ;
- **Autorise Monsieur le Président** ou son représentant à signer toutes les pièces des accords-cadres et tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme
Le Président,

Arnaud MURGIA



Date de transmission au contrôle de légalité : **08 NOV. 2021**

Date affichage : **08 NOV. 2021**

Le délai de recours contentieux contre la présente décision peut être déféré dans un délai de 2 mois au Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa notification ou de sa publication.



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU
BRIANÇONNAIS

AR Prefecture

005-240500439-20211102-2021_127-DE

Reçu le 08/11/2021

Publié le 08/11/2021

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION d'APPEL D'OFFRES du 25 OCTOBRE 2021 à 15 heures.

La commission d'appel d'offres s'est réunie pour :

- ⇒ **Point n°1** : attribuer le marché public de fourniture d'un camion de collecte des ordures ménagères pour la gestion des déchets de la Communauté de Communes du Briançonnais
- ⇒ **Point n°2** : attribuer les marchés publics de fourniture de carburants et cartes accréditives pour les véhicules de la Communauté de Communes du Briançonnais
- ⇒ **Point n°3** : attribuer le marché public de prestations de transport en commun

COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Lors de sa réunion en date du 25 octobre 2021, la commission d'appel d'offres était composée comme suit :

▪ **Membres à voix délibérative :**

Nom	Qualité	Fonction	Présent	Excusé	Absent
Arnaud MURGIA	Président Membre de droit	Président	X		
Jean Marc CHIAPPONI	Membre titulaire	1er conseiller délégué	X		
Olivier FONS	Membre titulaire	Vice-président		X	
Eric PEYTHIEU	Membre titulaire	Vice-président	X		
Jean Pierre PIC	Membre titulaire	Vice-président	X		
Sébastien FINE	Membre titulaire	Conseiller Communautaire		X	

FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES.

Lors de sa séance du 25/10/2021, le quorum été atteint : la commission d'appel d'offres a pu valablement délibérer.

POINT N°1 :**ATTRIBUTION MARCHÉ DE FOURNITURE D'UN CAMION BENNE
POUR LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES**

Lot unique

Procédure formalisée**1) – OBJET et DEROULEMENT DE LA CONSULTATION**

- Date d'envoi avis appel à concurrence procédure formalisée :
 - BOAMP avis n°21-126260 du 21/09/2021
 - JOUE avis n° 2021/S 186-481481 du 21/09/2021
 - PROFIL ACHETEUR : 21/09/2021
- Date limite de réception des offres : 21/10/2021 à 11h00
- Nombre d'offres reçues et figurant sur le registre de dépôts du profil acheteur : quatre.
(*nota bene : si plusieurs dossiers sont successivement transmis, seul le dernier déposé, avant la date limite et l'heure indiquées dans l'avis de marché ou les documents de la consultation, sera pris en compte*).
- Date d'ouverture de l'offre (réception et décryptage des offres reçues électroniquement sur le profil acheteur achatpublic.com) par le représentant du pouvoir adjudicateur : 21/10/2021

2) - OUVERTURE DES PLIS

Pli(s) reçu(s) hors délai et/ou rejeté (s) : (un) 1 dépôt en double (Azur Truck)

Nombre de plis ouverts : trois (3)

Ordre Arrivée	Date/heure Réception	Mode de transmission	Nom et adresse du candidat	Coordonnées
2	21/10/2021 à 10h43 (dépôt n°2)	Electronique	AZUR TRUCK DISTRIBUTION	250 route de la Crau 83120 LA FARLEDE
3	21/10/2021 à 08053	Electronique	DAGA MERCEDES	ZI de Proviou Sud 04200 SISTERON
4	21/10/2021 à 09h21	Electronique	FAUN ENVIRONNEMENT	625 rue du Languedoc 07500 GUIL HERAND GRANGES

3) – DESCRIPTION DES OFFRES REÇUES

Tous les candidats ont fourni les pièces demandées dans l'avis d'appel public à la concurrence.
Toutes les candidatures sont recevables.

4) - ELIMINATION DES OFFRES

La Commission d'appel d'offres élimine l'offre de la Société AZUR TRUCK, car celle-ci ne contient pas l'acte d'engagement du marché objet de l'avis d'appel et de mise en concurrence, mais celui d'un marché

de camion de travaux pour la commune des Angles et, comprend sept autres documents se rapportant également au marché des Angles.

Par conséquent, **cette offre est jugée inappropriée car sans rapport avec le marché** ; elle n'est manifestement pas en mesure, sans modification substantielle, de répondre au besoin et aux exigences de la collectivité, tels qu'ils sont formulés dans les documents de la consultation.

005-240500439-20211102-2021_127-DE
Recu le 08/11/2021
Publié le 08/11/2021

5) - DECISION D'ATTRIBUTION DE L'OFFRE

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, la commission d'appel d'offres décide :

- ⇒ de suivre la proposition figurant dans le rapport d'analyse,
- ⇒ **d'attribuer à l'unanimité** le marché de fourniture d'un camion de collecte des ordures ménagères à la société DAGA MERCEDES sise ZI de Proviou à Sisteron (04200) :
 - pour un montant de : 253 800,00 € carte grise comprise ;
 - **accepte la prestation supplémentaire n°1** concernant la reprise du véhicule immatriculé AN-443-SM pour un montant de 30 000,00 € en avril 2022 ;
 - **accepte la prestation supplémentaire n°2** concernant le contrat de maintenance du châssis porteur sur une durée de 5 ans pour un montant de 17 880,00 € HT

L'offre de la Société DAGA MERCEDES correspond au cahier des charges et aux besoins de la Communauté de Communes du Briançonnais et, est classée comme étant l'offre la plus avantageuse économiquement selon les critères énoncés dans le règlement de la consultation.

Résultat des votes :

- Pour : 4 (quatre)
- Contre : zéro
- Abstentions : zéro

POINT N°2 :
ATTRIBUTION MARCHÉ DE FOURNITURE DE CARBURANTS ET
CARTES ACCREDITIVES POUR LES VEHICULES DE LA CCB

Marché alloti en 3 lots

Procédure formalisée

1) – OBJET et DEROULEMENT DE LA CONSULTATION

- Date d'envoi avis appel à concurrence procédure formalisée :
 - BOAMP avis n°21-127529 du 23/09/2021
 - JOUE avis n° 2021/S 188-488519 du 23/09/2021
 - PROFIL ACHETEUR : 23/09/2021
- Date limite de réception des offres : 25/10/2021 à 11h00
- Nombre de dépôts reçus et figurant sur le registre du profil acheteur :
TROIS pour les lots n°1 et 3
SIX pour le lot n°2
(nota bene : si plusieurs dossiers sont successivement transmis, seul le dernier déposé, avant la date limite et l'heure indiquées dans l'avis de marché ou les documents de la consultation, sera pris en compte).
- Date d'ouverture de l'offre (réception et décryptage des offres reçues électroniquement sur le profil acheteur achatpublic.com) par le représentant du pouvoir adjudicateur : 25/10/2021.

2) – OUVERTURE DES PLIS

Pli(s) reçu(s) hors délai et/ou rejeté (s) : deux (2) dépôts en double (*Philippe Sezanne*)

Etat des plis ouverts :

- ⇒ SIPLEC S.A 26 Quai Marcel Boyer 94859 Ivry sur Seine, pli reçu le 21/10/21 à 16:06 pour les lots 1, 2, 3
- ⇒ PHILIPPE SEZANNE PRODUITS PETROLIERS (*dépôt n°4, les dépôts n°1 et 2 ne sont pas pris en compte*) 31 av Général de gaulle 05100 Briançon, pli reçu le 22/10/21 à 10:50 pour le lot n°2
- ⇒ TOTAL MARKETING FRANCE william.le-gall@total.complis pli reçu le 22/10/21 à 16:50 pour les lots n°1, 2, 3
- ⇒ MOONGROUP SAS 68 rue du faubourg St Honoré 75008 Paris, pli reçu le 25/10/21 à 10:16 pour les lots 1, 2, 3.

3) – DESCRIPTION DES OFFRES REÇUES

Tous les candidats ont fourni les pièces demandées dans l'avis d'appel public à la concurrence.
Toutes les offres et candidatures sont recevables.

4) - ELIMINATION DES OFFRES

La Commission d'appel d'offres n'élimine pas les offres reçues conformément à la proposition figurant au rapport d'analyse des offres.

AR Prefecture

005-240500439-20211102-2021_127-DE

Reçu le 08/11/2021

Publié le 08/11/2021

5) - DECISION D'ATTRIBUTION DE L'OFFRE

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, la commission d'appel d'offres décide :

- ⇒ de suivre la proposition figurant dans le rapport d'analyse,
- ⇒ d'attribuer à l'unanimité les marchés à la Société MOONGROUP SAS sise 68 Rue du Faubourg Saint-Honoré à Paris (75008) pour les lots suivants :

Lot(s)	Désignation
1	Fourniture de carburant et de cartes accréditives pour véhicules de service , sur le territoire national Montant minimum 8 000 et maximum 15 000 € HT pour la période initiale de 12 mois
2	Fourniture de carburant et de cartes accréditives pour véhicules de service déchets et poids lourds Montant minimum 25 000 et maximum 100 000 € HT pour la période initiale de 12 mois
3	Fourniture d'additif type ADBLUE pour moteurs Diesel poids lourds et de cartes accréditives Montant minimum 200 et maximum 1 000 € HT pour la période initiale de 12 mois

L'offre de la Société MOONGROUP SAS correspond au cahier des charges et aux besoins de la Communauté de Communes du Briançonnais et, est classée comme étant l'offre la plus avantageuse économiquement selon le seul critère prix énoncé dans le règlement de la consultation.

Résultat des votes :

- Pour : 4 (quatre)
- Contre : zéro
- Abstentions : zéro

**POINT N°3 :
ATTRIBUTION MARCHÉ DE PRESTATIONS DE TRANSPORT**

Marché alloti en 4 lots

Procédure formalisée**1) – OBJET et DEROULEMENT DE LA CONSULTATION**

- Date d'envoi avis appel à concurrence procédure formalisée :
 - BOAMP avis n° 21-113156 du 18/08/2021
 - JOUE avis n° 2021/S 162-42708 du 18/08/2021
 - PROFIL ACHETEUR : 18/08/2021
- Date limite de réception des offres : 29/09/2021 à 15h00
- Nombre d'offres reçues : (registre des dépôts joint en annexe)
Une offre pour chacun des lots par une seule même entreprise.
- Date d'ouverture de l'offre (réception et décryptage des offres reçues électroniquement sur le profil acheteur achatpublic.com) par le représentant du pouvoir adjudicateur :
29/09/2021

2) - OUVERTURE DES PLIS

Le registre des dépôts faisait mention de la réception de quatre (4) réponses relatives à la présente consultation reçues dans les délais (une offre par lot).

Pli(s) reçu(s) hors délai et/ou rejeté (s) : néant

Etat des plis ouverts :

⇒ RESALP Quartier de la Gare 05100 Briançon, pli reçu le 29/09/2021 à 11H46 pour les lots 1, 2, 3 et 4

3) – DESCRIPTION DES CANDIDATURES ET OFFRES REÇUES

Le candidat a fourni les pièces demandées dans l'avis d'appel public à la concurrence.

La candidature les offres sont recevables.

4) - ELIMINATION DES OFFRES

La Commission d'appel d'offres n'élimine pas les offres reçues conformément à la proposition figurant au rapport d'analyse des offres. Toutes les offres sont examinées.

5) - DECISION D'ATTRIBUTION DE L'OFFRE

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, la commission d'appel d'offres décide :

⇒ de suivre la proposition figurant dans le rapport d'analyse,

⇒ **d'attribuer à l'unanimité** le marché à la Société RESALP Quartier de la Gare 05100 Briançon pour les lots suivants :

AR Prefecture
005-240500439-20211102-2021_127-DE
Reçu le 08/11/2021
Publié le 08/11/2021

Lot(s)	Désignation
1	Navette hivernale de la Haute Romanche Mo Montant minimum par période : 9 000 € HT Montant maximum par période : 40 000 € HT
2	Navette hivernale de Montgenèvre Montant minimum par période : 90 000 € HT Montant maximum par période : 220 000 € HT

Les offres de la Société RESALP pour les lots n°1 et 2, correspondent au cahier des charges et aux besoins de la Communauté de Communes du Briançonnais selon les critères énoncés dans le règlement de la consultation.

⇒ **De déclarer infructueux le lot n°3 intitulé « Navette Marché de Briançon-St Chaffrey-Monetier les Bains » :**

pour le motif suivant : **cette offre est jugée inappropriée** elle n'est manifestement pas en mesure, sans modification substantielle, de répondre au besoin et aux exigences de la collectivité, tels qu'ils sont formulés dans les documents de la consultation. En effet, dans le cadre de la demande de précisions, l'entreprise a confirmé que le prix proposé correspondait au prix au trajet et non au pris par Km, ne répondant ainsi pas au cahier des charges

⇒ **De déclarer infructueux le lot n°4 intitulé « Transport scolaire de Montgenèvre » :**

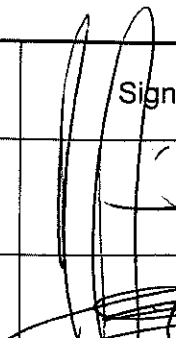
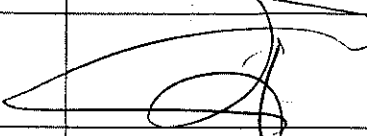
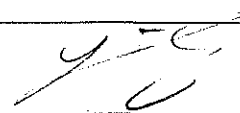
pour le motif suivant : **cette offre est jugée inacceptable** car dépassant les crédits budgétaires allouées pour ce marché.

Résultat des votes :

- Pour : 4 (quatre)
- Contre : zéro
- Abstentions : zéro

Signature des membres présents à la CAO
Page suivante

9) - SIGNATURES DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES
SEANCE DU 25 OCTOBRE 2021

Membres titulaires	Signature	Membres suppléants	Signature
MURGIA Arnaud		LEROY Pierre	
CHIAPPONI Jean Marc		MICHEL Marine	
FONS Olivier	Excuse'	NUSSBAUM Richard	
PIC Jean-Pierre		VALDENAIRE Catherine	
PEYTHIEU Eric		AIMARD Thierry	
FINE Sébastien	Excusé		
LAURENT Didier Trésorier Principal	Absent		
ROBUSTI Anne DDCSPP 05			
CHEVALIER Béatrice DGS	Présente		
BONHOMME Isabelle	Présente		
ETOURMY Vincent	Present		